CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 26 avril 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2019 portant exécution du décret du 4 avril 2019 relatif à la formation professionnelle individuelle', portant le numéro 76.275/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 8 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AIFYLCBDB-HGCHFVT‡